

MOINS DE 15 ANS masculins
RENCONTRES SUR UN MÊME SITE
PLATEAU DE DETECTION
DIMANCHE 19 JANVIE 2020
A VIVONNE (2 gymnases)

Envoyé le 19/12/19

- Les rencontres correspondent à une date de championnat du calendrier de la compétition concernée, chaque absence d'équipe correspond à un forfait.
- Le club qui reçoit la compétition est juste un club «hôte » et non un club organisateur.
- Chaque club qui est nommé en premier dans le calendrier est « recevant » il est donc responsable de la rencontre et doit organiser le match comme à domicile (**officiel de table, responsable d'équipe ...**)
- Chaque équipe qui déclare forfait doit avertir le club hôte, le club adverse et le Comité sous peine de recevoir une amende financière.



L'arbitrage incombe **au club considéré recevant** qui devra désigner un JAJ de son club, en cas de difficulté il peut contacter le club hôte, adverse ou le comité



La feuille de match électronique est obligatoire. Le club hôte est considéré hôte de la rencontre et aura accès à toutes les feuilles de match, il devra les transférer en fin de journée. Vous pouvez enregistrer la feuille de match sur la clé pour avoir une copie.

Le club hôte met à disposition des équipes un ordinateur pour remplir les feuilles de matches.

Dimanche 19 JANVIER 2020 à VIVONNE (deux gymnases)

Heure de la rencontre	Rencontres D2 (le premier nommé est considéré comme équipe recevante)	
11h00	Chauvigny 2	GP Valvert 2
12h30	RT Poitiers 2 – Mignaloux	Chauvigny 1

Heure de la rencontre	Rencontres D1 (le premier nommé est considéré comme équipe recevante)	
11h00	Poitiers 1	Biard 2
12h30	RT Civray - Couhé	Vivonne/Iteuil
14h00	T.A.C.	Loudun